Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue au Centre communautaire de la Vallée de Harrington, situé au 420, chemin de Harrington, ce 14 août 2023 à 19h00.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Gabrielle Parr, les conseillères Chantal Scapino et Julie James et les conseillers suivants : Gerry Clark, Robert Dewar, Daniel St-Onge et Richard Francoeur.

Le directeur général adjoint, monsieur Mathieu Dessureault est présent.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Points d'information de la mairesse

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Points d'information des conseillères et des conseillers

5. Période de questions

6. Approbation des procès-verbaux

6.1 Séance extraordinaire du 9 juillet 2023

6.2 Séance ordinaire du 10 juillet 2023

6.3 Séance extraordinaire du 17 juillet 2023

7. Gestion financière et administrative

7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services

7.2 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de juillet 2023

7.3 Dépôt du rapport financier de juillet 2023

7.4 Transaction en règlement d'une fin d'emploi

7.5 Renouvellement du contrat de madame Lucie Côté, directrice des finances

7.6 Autorisation pour l'émission d'une carte de crédit VISA de Caisse Desjardins d'Argenteuil pour le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

7.7 Nomination intérimaire pour le poste de directeur général

7.8 Appui à la demande du Centre communautaire de la Vallée de Harrington dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

7.9 Autorisation d'un dépôt par la MRC d'Argenteuil visant à partager une ressource professionnelle en communication et graphisme dans le cadre du fonds Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale

7.10 Autorisation à la MRC d'Argenteuil de procéder au dépôt d'une demande financière dans le cadre du volet 4 du Fonds Régions et Ruralité

(FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui s'intitule Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, pour financer une étude de regroupement concernant la gestion des matières résiduelles

7.11 Pour autoriser des travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville

8. Travaux publics

8.1 Programme d'aide à la voirie locale – Autorisation de signer une convention avec le ministère des Transports concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales (PAVL) 2023

8.2 Autorisation de paiement des frais relatifs aux travaux de relocalisation des poteaux de télécommunication sur le Chemin du Lac des Esclaves

8.3 Pour autoriser des travaux de réparation, de rechargement et d'amélioration du chemin de Harrington portion Gamble Mines

9. Urbanisme et hygiène du milieu

9.1 Inspecteur municipal – Isaac Donald Makoua- l'application de l'ensemble des règlements

9.2 Demande de lotissement numéro 2023-10012 Lots : 6 067 996 et 6 068 107

10. Période de questions

11. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Gabrielle Parr souhaite la bienvenue. Le quorum étant constaté, la mairesse déclare la séance ordinaire ouverte à 19h et ajoute que l'enregistrement de la séance est en cours.

2. Points d'information de la mairesse

Madame la mairesse Gabrielle Parr informe les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités réalisées au cours du mois de juillet 2023.

2023-08-R174 **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Points d'information des conseillères et des conseillers

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de juillet 2023.

5. Période de questions

La mairesse répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

6. Approbation des procès-verbaux

2023-08-R175

6.1 Séance extraordinaire du 9 juillet 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-R176

6.2 Séance ordinaire du 10 juillet 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julie James

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-R177

6.3 Séance extraordinaire du 17 juillet 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière et administrative

7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services

Les rapports des dépenses autorisées par la direction générale et par les directeurs de services pour le mois de juillet 2023 sont déposés au conseil.

2023-08-R178

7.2 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de juillet 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark et résolu d'approuver les comptes et les salaires payés pour le mois de juillet 2023 et les comptes à payer, tels que présentés ci-dessous, et d'en autoriser le paiement.

Comptes payés (chèques émis juillet 2023)

Hydro Québec	80.16 $
Desjardins Sécurité Financière	7 181.96 $
Bell Mobilité	113.80 $
Services de Cartes Desjardins	873.03 $
Hydro Québec	1 453.26 $
Transport Larivière et Fils	2 892.20 $
OBV RPNS	9 761.23 $
Heather-Anne MacMillan	45.36 $
Hydro Québec	2 250.96 $
Retraite Québec	380.67 $
Bell Canada	312.03 $
France Bellefleur	705.28 $
Mathieu Dessureault	75.00 $
Financière Banque Nationale	852.76 $
FTQ	809.24 $
Desjardins Sécurité Financière	7 656.00 $
CUPE Local 4852	542.39 $

Salaires payés (chèques émis juillet 2023)

Salaires pour les employés	49 673.33 $
Salaires pour les élus	7 693.40 $
Salaires pour les pompiers	2 365.62 $
Receveur Général du Canada	11 769.05 $
Ministère du Revenu du Québec	24 400.82 $
CSST	1 343.20 $

Comptes à payer (chèques à émettre en août 2023)

Association Lac Agnes	546.14 $
Réjean Beaulne Excavation Inc.	344.93 $
Waste Management	9 205.55 $
Municipalité de Boileau	1 140.00 $

Urbacom	2 124.74 $
J. René Lafond Inc.	368.35 $
Service d'Échange Rapidgaz Inc.	379.42 $
S.T.A.R.	287.44 $
Fonds Information Foncière	120.00 $
Pilon & Ménard, Huissiers de Justice Inc.	114.89 $
Villemaire Pneus et Mécanique	1.86 $
Centre du Camion-Succ. St-Faustin	275.94 $
Transmission Bélisle Inc.	4 799.46 $
Sanidépôt	250.39 $
Service d'Entretien Ménager M.C.	1 379.70 $
Juteau Ruel Inc.	250.99 $
Martin Mailhot	2 200.00 $
Centre de Rénovation Pine Hill	21.53 $
Formules Municipales	27.59 $
Kilmar Dépanneur Inc.	288.56 $
Canadian Tire	34.46 $
Kelly O'Brien	75.00 $
Fosses Septiques Miron	195.46 $
Matériaux McLaughlin Inc.	1 299.92 $
Laurentides Re/Source Inc.	824.76 $
Excavation Lambert Kelly	12 892.20 $
Auto Parts	788.27 $
H2LAB Inc.	334.29 $
Location Madden Rental	131.39 $
Maxiburo	416.58 $
Martech	7 898,80 $
Groupe CLR SRAD	5 334.85 $
Service de Pneus M.K. 2005 Inc.	74.16 $
Service de Recyclage Sterling	3 856.20 $
Solutia Telecom	51.66 $
Association du Lac Harrington	7 000.00 $
ACE Accent Contrôles Électroniques Inc.	459.90 $
Énergies Sonic RN S.E.C.	3 119.80 $

Je soussigné, directeur général adjoint, certifie que la Municipalité du Canton de Harrington a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

_____
Mathieu Dessureault
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Dépôt du rapport financier de juillet 2023

Le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint Mathieu Dessureault dépose le rapport financier pour le mois de juillet 2023.

2023-08-R179 **7.4 Transaction en règlement d'une fin d'emploi**

ATTENDU la fin d'emploi d'une personne cadre au sein de la Municipalité, qu'il ne convient pas de nommer aux termes de la présente résolution compte tenu de son caractère public mais dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité;

ATTENDU les discussions entreprises entre les parties pour régler les modalités de cette fin d'emploi;

ATTENDU l'entente de règlement, transaction et quittance convenue entre les parties, dont copie a été soumise au conseil municipal pour examen, laquelle a pour objet de terminer et prévenir tout litige relatif à la fin d'emploi de la personne visée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu à la majorité du conseil;

- D'entériner l'entente de règlement, transaction et quittance dont le conseil a préalablement pris connaissance;

- D'autoriser la mairesse, Mme Gabrielle Parr, à signer l'entente de règlement, transaction et quittance pour la Municipalité;

- D'autoriser que les paiements convenus à l'entente de règlement, transaction et quittance soient effectués.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Six conseillers ont voté pour la résolution, un conseiller a voté contre la résolution.

2023-08-R180

7.5 Renouvellement du contrat de madame Lucie Côté, directrice des finances

ATTENDU QUE madame Lucie Côté a été embauchée le 3 août 2012 à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et ce, tel que décrit dans la résolution no. 2012-08-R134;

ATTENDU QUE depuis, le conseil a prolongé l'embauche de madame Lucie Côté;

ATTENDU QUE depuis, le conseil a modifié le poste de madame Lucie Côté pour directrice des finances;

ATTENDU QUE les services de madame Lucie Côté sont toujours requis au niveau de la comptabilité de même qu'à divers niveaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu de prolonger l'emploi de madame Lucie Côté à titre de directrice des Finances, un jour ou deux par semaine ou selon les besoins, pour une période de vingt-quatre (24) mois, effective le 14 août 2023, en ajoutant aux conditions présentement en vigueur une augmentation de salaire selon l'indice des prix à la consommation établi, pour le mois de décembre 2022, par Statistique Canada, pour la province du Québec, soit 6.8 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-R181

7.6 Autorisation pour l'émission d'une carte de crédit VISA de Caisse Desjardins d'Argenteuil pour le directeur général adjoint et le greffier-trésorier adjoint

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir une nouvelle carte de crédit VISA et demander l'annulation de la carte VISA actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu

- d'autoriser l'émission par la Caisse Desjardins d'Argenteuil d'une nouvelle carte de crédit VISA pour Mathieu Dessureault, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint;

- d'annuler la carte de crédit VISA actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-R182

7.7 Nomination intérimaire pour le poste de directeur général

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est vacant depuis le 17 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un directeur général par intérim jusqu'au comblement définitif du poste ;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire nommer officiellement M. Mathieu Dessureault, directeur général adjoint, à titre de directeur général par intérim jusqu'à ce que le poste soit officiellement comblé ;

Pour ces motifs

Il est proposé par madame la conseillère Julie James

Et résolu

QUE Monsieur Mathieu Dessureault soit nommé à titre de directeur général par intérim jusqu'au comblement définitif du poste ;

QU'À cet effet, M Dessureault bénéficie d'une augmentation salariale rétroactive de 10% de l'ensemble de sa rémunération globale en date du 17 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-R183

7.8 Appui à la demande du Centre communautaire de la Vallée de Harrington dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT que le Centre communautaire de la Vallée d'Harrington désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

CONSIDÉRANT l'importance et le rôle crucial que le Centre communautaire de la Vallée d'Harrington joue auprès de la population aînée de Harrington **;**

CONSIDÉRANT que le Centre communautaire de la Vallée d'Harrington désire déposer un projet de réfection et de rénovation du centre communautaire permettant de mieux desservir les aînés mais aussi, tous les usagers du Centre ;

Pour ces motifs

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Dewar

Et résolu

QUE le conseil municipal appuie l'organisme le Centre communautaire de la Vallée d'Harrington dans sa démarche d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-R184

7.9 Autorisation d'un dépôt par la MRC d'Argenteuil visant à partager une ressource professionnelle en communication et graphisme dans le cadre du fonds Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grenville et de Harrington désirent présenter un projet visant l'embauche et le partage d'une ressource professionnelle en communication et graphisme dans le cadre de l'aide financière;

Pour ces motifs

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Francoeur

Et résolu

QUE la Municipalité du Canton de Harrington s'engage à participer au projet visant l'embauche et le partage d'une ressource professionnelle en communication et graphisme et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité;

QUE le conseil nomme la MRC d'Argenteuil comme organisme responsable du projet et lui demande de formuler une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-R185

7.10 Autorisation à la MRC d'Argenteuil de procéder au dépôt d'une demande financière dans le cadre du volet 4 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui s'intitule Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, pour financer une étude de regroupement concernant la gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que le règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles du gouvernement du Québec, entré en vigueur le 7 juillet 2022, vise à obliger les entreprises qui mettent en marché des contenants, emballages et imprimés, à mettre en œuvre et soutenir financièrement un système de collecte sélective des matières résiduelles générées par ces produits dans le but de les récupérer et de les valoriser (Q-2, r. 46.01);

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est un organisme sans but lucratif qui représente depuis 2005 les producteurs de contenants, d'emballages et d'imprimés dans leur responsabilité financière à l'égard la collecte sélective ;

CONSIDÉRANT que le 24 octobre 2022, ÉEQ a été nommé par RECYC-QUÉBEC comme organisme de gestion désigné pour représenter les entreprises dans le financement et la mise en œuvre de la collecte sélective des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que des ententes de partenariat doivent être établies entre ÉEQ et tous les organismes municipaux du Québec en vue du début de la modernisation de la collecte sélective le 1er janvier 2025;

CONSIDÉRANT que l'article 12 du règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles prescrit de favoriser la conclusion des contrats avec les MRC ou avec un regroupement de municipalités, afin d'optimiser la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la gouvernance de la gestion des matières résiduelles constitue un enjeu déterminant en raison des spécificités territoriales d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le PGMR 2023-2030 est entré en vigueur le 14 juin 2023 et qu'il identifie la mesure 3.1 comme une priorité en 2023, soit établir la meilleure structure de gouvernance en GMR, dont l'objectif consiste à poursuivre et compléter l'analyse des options de gouvernance de la gestion des matières résiduelles, afin d'établir la structure à préconiser;

CONSIDÉRANT que la modernisation de la collecte sélective des matières recyclables est une opportunité d'ouvrir à nouveau la discussion sur la gouvernance de l'ensemble des matières résiduelles sur le territoire d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT qu'une étude pour identifier des scénarios de regroupement des collectes de matières résiduelles est nécessaire, afin d'évaluer les avantages-coûts de ces changements de gestion ;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, la firme STRATZER a soumis le 12 juillet 2023 une offre de services (sous forme de banque d'heures) pour l'étude d'un éventuel regroupement des collectes de matières résiduelles pour le territoire d'Argenteuil, pour un montant maximal de 35 200 $, taxes et dépenses en sus ;

CONSIDÉRANT que du temps en ressources professionnelles à l'interne tant au niveau local que régional sera nécessaire à la réalisation de cette étude ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le Gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné par l'Assemblée Nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds Régions et Ruralité (FRR

CONSIDÉRANT que l'axe de coopération intermunicipale du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale du FRR a pour objectif d'encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre présentement un programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 de son Fonds Régions et Ruralité touchant spécifiquement la coopération intermunicipale pouvant couvrir jusqu'à 50% des coûts d'une telle étude;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du MAMH dans le cadre du présent programme et qu'une résolution de chacune des municipalités locales visées par ladite étude est nécessaire au dépôt de la demande;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Harrington a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu que :

1. QUE le conseil de la municipalité du Canton de Harrington autorise le dépôt par la MRC d'Argenteuil d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération municipale du Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour financer les coûts reliés à l'octroi d'un mandat pour réaliser une étude évaluant le modèle de gouvernance et les regroupements concernant la gestion des matières résiduelles ;

2. QUE le conseil municipal de la municipalité du Canton de Harrington nomme la MRC d'Argenteuil comme organisme responsable de l'étude de regroupement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-R186

7.11 Pour autoriser des travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT que des réparations à la toiture de l'hôtel de ville sont nécessaires afin de procéder notamment, à la réparation des fascias tombés, à la fourniture et à l'installation de barrières à neige et au remplacement de gouttières;

CONSIDÉRANT l'offre de service du 13 avril 2023 reçue de l'entreprise Aluminium J. Clément afin de procéder aux travaux;

Pour ces motifs

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu

D'autoriser les travaux de fourniture, d'installation et de réparation de la toiture de l'hôtel de ville pour la somme de 10 290.26$ (toutes taxes incluses) par l'entreprise Aluminium J. Clément.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Travaux publics

2023-08-R187

8.1 Programme d'aide à la voirie locale – Autorisation de signer une convention avec le ministère des Transports concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales (PAVL) 2023

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), le Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que le Programme comporte un volet Entretien, ci-après le « Volet », qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis au Bénéficiaire, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT que le projet de la Municipalité du Canton de Harrington a été retenu sous ce Volet et que le Ministre accepte de verser à la Municipalité du Canton de Harrington, Bénéficiaire, une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière, ci-après la « Convention », afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte;

CONSIDÉRANT que le Conseil à pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien dans le cadre du programme PAVL mais aussi, de l'entente financière et s'engage à la signer à les respecter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Dewar

Et résolu que la Municipalité du Canton de Harrington autorise la mairesse, Gabrielle Parr et la direction générale à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton de Harrington, une convention avec le ministère des Transports, concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Et que le conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-R188

8.2 Autorisation de paiement des frais relatifs aux travaux de relocalisation des poteaux de télécommunication sur le chemin du Lac des Esclaves

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au déplacement des poteaux de télécommunication dans le cadre des travaux du chemin du Lac des Esclaves ;

CONSIDÉRANT que pour se faire, la municipalité doit payer 50% des coûts reliés aux travaux de déplacement

Pour ces motifs

Il est proposé par madame la conseillère Julie James

Et résolu

D'autoriser le paiement de la somme de 10 345, 15$ (toutes taxes incluses) à Bell Canada pour les travaux de déplacement des poteaux sur le chemin du Lac des Esclaves.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur le conseiller Gerry Clark s'est abstenu de voter sur cette résolution.

2023-08-R189

8.3 Pour autoriser des travaux de réparation, de rechargement et d'amélioration du chemin de Harrington portion Gamble Mines

CONSIDÉRANT que des problématiques d'érosion et d'écoulement affectent de manière importante le chemin de Harrington portion Gamble Mines;

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du conseil de procéder à des réparations sur le chemin de Harrington portion Gamble Mines ;

CONSIDÉRANT que selon le plan d'intervention, les travaux de reconstruction du chemin de Harrington portion Gamble Mines ne sont prévus qu'en 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de procéder notamment, au reprofilage de fossé, à l'ajout de matériaux granulaires, à la compaction et à l'ajout de calcium sur des portions jugées urgentes du chemin de Harrington portion Gamble Mines ;

Pour ces motifs

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu

D'autoriser les travaux, n'excédant pas 25 000$ plus les taxes applicables pour des travaux de réfection et d'amélioration du chemin de Harrington portion Gamble Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Urbanisme et hygiène du milieu

2023-08-R190

9.1 Inspecteur municipal – Isaac Donald Makoua –application de l'ensemble des règlements

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'identifier un fonctionnaire pour l'application de certaines lois et règlements dans le but notamment, de pouvoir émettre et d'effectuer le suivi pour les constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Francoeur

Et résolu :

DE DÉSIGNER monsieur Isaac Donald Makoua à titre de fonctionnaire désigné à l'application de l'ensemble des règlements de la municipalité relatifs à l'urbanisme et à l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-R191

9.2 Demande de lotissement numéro 2023-10012 Lots : 6 067 996 et 6 068 107

CONSIDÉRANT que suite à l'étude et à l'analyse par le comité consultatif d'urbanisme le projet de lotissement numéro 2023-10012 respecte ls objectifs et les critères du règlement sur les PIIA numéro 258 2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA 01);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande la subdivision des lots 6 067 996 et 6 068 107 en 4 lots tel que spécifié dans les plans préparés par Murray Maltais et associées;

CONSIDÉRANT que la conception du lotissement proposé respecte la préservation des caractéristiques naturelles et paysagères des secteurs montagneux;

CONSIDÉRANT que les entrées charretières sont existantes et ont été construites en fonction de la topographie limitant ainsi l'impact sur le paysage et fragmentation des zones boisées;

CONSIDÉRANT que la conception des formes irrégulières des lots projetés tel que des lignes latérales brisées a été faite en fonction des contraintes topographiques et des zones de fortes pentes naturelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu :

Après étude et analyse, suivant la recommandation du CCU d'accepter le projet de lotissement numéro 2023-10012 puisqu'il respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA numéro 258-2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA 01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Période de questions

2023-08-R192 **11. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Dewar et résolu que la séance soit levée à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gabrielle Parr, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec.*

Gabrielle Parr **Mairesse**	**Mathieu Dessureault** **Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint**